

Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc, Roussillon.
Durance. Étang de Berre. Littoral. Ressources en eau. Sécurité.

La gestion actuelle des écosystèmes majeurs et des ressources en eau, porte atteinte aux intérêts vitaux de nos régions méditerranéennes. Le réchauffement du climat les amène au bord d'une catastrophe.

*

Le détournement de l'eau de la Durance, en vigueur depuis les années 60, la gestion actuelle de la rivière et de son eau, celle du littoral, celle de l'étang de Berre, nuisent gravement aux intérêts vitaux de nos régions méditerranéennes.

Le changement du climat amène leurs méfaits au bord du « point de bascule » dans une catastrophe écologique majeure, irréversible :

L'oued Durance dans le désert du sud de la France, un littoral pollué, des plages et des lagunes mutilées, de la Camargue aux Pyrénées.

*

Malgré cette situation alarmante, le statu quo prévaut.

*

Conformément aux principes de « *solidarité* », « *sobriété* », « *gouvernance partagée* » et de « *maîtrise publique* » réaffirmés dans la « Charte régionale pour l'eau » de Provence, Alpes, Côte d'Azur.

La sauvegarde des intérêts vitaux de nos régions, implique, urgence vitale :

- **l'engagement de leurs habitants pour la gestion durable des écosystèmes et des ressources en eau menacés, avec d'abord**
- **la restitution de son eau à la Durance.**



L'Étang Nouveau • Association loi 1901 • Créée en 1988 • Agréée Environnement 13 et 84
Pour la réhabilitation étang de Berre, Durance, littoral et leur mise en valeur au profit de tous

Avenue Adam de Craponne 13250 • Saint-Chamas

06 81 37 85 61 • 06 38 03 81 89 • www.letangnouveau.org • mail@letangnouveau.org

La Durance, une rivière primordiale.

La Durance fournit 75% de l'eau consommée en PACA. Elle a apporté au Rhône une grande partie des matériaux solides constitutifs du littoral de la Camargue aux Pyrénées. La chaîne hydroélectrique Durance est un outil majeur pour sécuriser la fourniture d'électricité, au plan national.



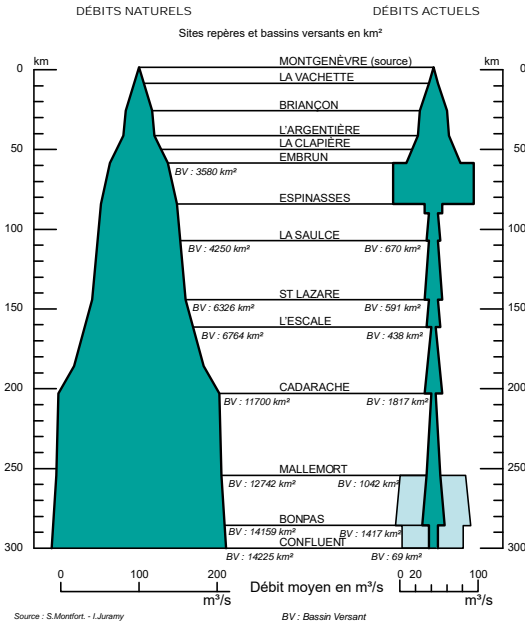
Décidé par la loi 55-6 du 5 janvier 1955, l'aménagement de la Durance est caractérisé par le détournement de son eau dans un canal usinier, depuis Serre-Ponçon, jusqu'à l'étang de Berre.

En rouge sur la carte. Détournement commencé en 1960, total à partir de 1972.

Ce détournement contre-nature a eu des avantages énergétiques provisoires.

Il génère des déboires insupportables.

I - Les méfaits du détournement de l'eau de la Durance.



Ces diagrammes des débits de la Durance, avant et après aménagement, sont dus à mesdames Juramy et Montfort. L'eau qui n'est plus dans la Durance est dans le canal usinier. Conséquences immédiates :

1 - L'Étang de Berre, dénaturé par les rejets de l'eau de la Durance en vigueur depuis 1966 : 3600 Mm³/an au début. Étang sauvé par les associations indépendantes avec la limitation des rejets à 1200 Mm³/an.

2 - Gaspillage massif d'eau douce ! 1200 Mm³/an jetés dans l'étang depuis 2007, c'est plus de 4 fois la consommation annuelle des 5 millions d'habitants de PACA !

NB. Nous avons ajouté, bleu clair sur le diagramme « débits actuels », la restitution à la Durance de l'eau indésirable dans l'étang de Berre, en vigueur depuis 2007, à Mallemort (13).

Qu'advierait-il d'une personne à qui on prélèverait le sang comme on prélève son eau à la Durance ?

Autres conséquences du détournement :

3 - Rivière asséchée, dégradée, hors d'usages, plus dangereuse que jamais !

4 - Nappes phréatiques associées en baisse, dégradées, hors d'usages.

5 - Terres agricoles détruites.

2, 3, 4, 5 : Cette gestion calamiteuse de la principale ressource en eau de PACA, menace sa pérennité et celle de la production hydroélectrique.

**6 - Dislocation du littoral, de la Camargue aux Pyrénées Orientales
Catastrophe écologique, économique et sociale en cours.**

Le littoral a été construit par les apports solides du Rhône à la mer. Ces apports sont réduits voire annulés, à la suite de l'aménagement du fleuve et de ses affluents.

Exemple : pour la seule Durance 200 à 300 Mm³ de matériaux sont bloqués à Serre-Ponçon et autres retenues.

7 - Insécurité accrue – inondation, séisme, accident nucléaire - sur la Durance et sur le littoral où habitat et terres agricoles sont détruits, l'eau douce menacée par l'eau salée.

Vus les méfaits de son détournement, l'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel. C'est une urgence vitale !

II - Étang de Berre, Durance, littoral, bassin versant, ressource en eau : La gestion locale aggrave les méfaits du détournement de la Durance.

Aucune collectivité publique ne remet en cause le détournement de l'eau de la Durance... Au contraire ! De l'Étang à la rivière, et au littoral, toutes en aggravent les méfaits. En dépit des Lois, Directives et Plans.

Étang de Berre : incurie délibérée des pouvoirs publics

Les élus de l'étang – approuvés par le SMAVD (Durance) - revendiquent une dérivation de l'eau déversée par la centrale dans l'étang, via un siphon.

Projet irréaliste dont on sait depuis 1992 qu'il ne se fera pas.

Malgré ce blocage, les associations indépendantes ont imposé une limitation des rejets, en obtenant la condamnation de la France par la Cour Européenne de Justice, pour non-respect de la Convention de Barcelone et du Protocole d'Athènes.

En vigueur depuis 2007, cette limitation s'avère compatible avec la reprise de la vie marine. Mais les élus locaux n'ont rien fait, avant ou après 2007, pour soutenir sa renaissance.

En 2018, l'étang a subi une profonde dégradation écologique, économique et sanitaire. Dans cette situation critique, tout ce que le gouvernement propose c'est un nouveau report de la Directive Cadre sur l'Eau, Directive européenne qui fixe l'objectif d'atteindre un bon état écologique de l'étang en 2021. Violation persistante de la Convention de Barcelone.

Durance : dévastation du lit de la rivière, des terres agricoles, des nappes phréatiques. Atteinte à la ressource en eau PACA.

L'assèchement de la Durance est le résultat du détournement de son eau. Cette rivière est plus dangereuse que jamais. Voir page 3 du rapport SOGREAH juin 2001. Mais le manque d'eau a fondé le mythe de la « rivière domptée ».

L'État a validé ce mythe avec l'autoroute A51 et la ligne TGV, dans le lit de la Durance. Les collectivités riveraines ont fait de ce lit un champ d'expansion urbaine. Lafarge exploite ses matériaux à nappes phréatiques ouvertes.

Destruction de terres agricoles, insécurité, dégradation des nappes phréatiques, atteinte grave à la ressource en eau de PACA... En dépit des Lois, Directives et Conventions.

Bassin Durance. Déforestation amorcée, ressource en eau réduite, insécurité accrue.

L'alimentation des centrales bois de Gardanne, Brignoles, Tarascon, Pierrelatte, justifie la déforestation dans un rayon de 400 km autour de Gardanne. Incluant tout le bassin versant de la Durance, les Cévennes... Nouveau facteur de réduction de la ressource en eau et d'augmentation de la dangerosité de la rivière.

Le « Plan Bleu Méditerranée » de l'ONU insiste sur le lien eau-forêt : il est tenu pour nul.

La privatisation annoncée des barrages sur la Durance mettrait l'eau sous la coupe d'un opérateur privé n'ayant que le souci de son profit.

General Electric peut être le gagnant de l'ouverture à la concurrence. Ce groupe a acheté Alstom. Quand la Marine Nationale a eu besoin de matériel fabriqué par Alstom pour une intervention qui déplaisait aux USA, GE a traîné les pieds. Ne lui donnons pas, ne donnons à aucun groupe privé, l'arme de l'eau.

Littoral. Dislocation en cours, de la Camargue aux Pyrénées ; habitat, ressource en eau menacés. Insécurité, pollutions diverses.

Les Collectivités publiques imputent la dislocation du littoral au seul relèvement du niveau de la mer. Rien sur le déficit des apports constitutifs de ce littoral. Pour enrayer sa dislocation ces collectivités multiplient les enrochements, ensablements, plantations. La mer les détruit aux premières tempêtes. Soins palliatifs qui illustrent les mythes de Sisyphe et du tonneau des Danaïdes. BTP gagnant.

Le littoral Est subit depuis 1966, le déversement des boues rouges toxiques dans les calanques de Marseille. Partout les déchets plastiques arrivent à la mer.

III - Catastrophe imminente avec le climat plus chaud, plus sec, plus brutal.

Les méfaits du détournement de l'eau de la Durance et des pratiques locales, contribuent à un climat plus chaud, plus sec, plus brutal. Et réciproquement !

Moins de pluies, fonte précoce des neiges, régression des glaciers.

Réunis à Lyon en décembre 2014, les experts du climat ont averti :

« Si rien n'est fait, d'ici 2050, l'étiage du Rhône diminuera de 30 %, celui de la Durance de 50% ».

Le climat plus chaud, plus sec, plus brutal, porte ainsi les conséquences du détournement de l'eau de la Durance et des pratiques locales, au « point de bascule » dans une catastrophe écologique, dévastatrice, imminente :

L'oued Durance dans le désert du sud de la France, un littoral de plages et de lagunes mutilées, de la Camargue aux Pyrénées.

Les conséquences de la gestion actuelle de la Durance, de l'étang, du littoral, de l'eau, sont gravissimes, insupportables, suicidaires :

- **Destructions de ces biotopes majeurs ;**
- **Insécurité accrue liée à l'eau, à la sismicité, au nucléaire ;**
- **Pénurie d'eau... et d'hydroélectricité.**
- **Aggravation du réchauffement du climat.**

Ces enjeux vitaux concernent les régions PACA et Occitanie, leurs 8 millions d'habitants permanents et leurs millions de visiteurs annuels.

Documents de référence consultables sur Internet

Loi 55-6 du 05/01/55 • loi étang de Berre du 17/07/57 • Lois sur l'eau, Convention de Barcelone, Directive Cadre sur l'Eau. Rapports : CGPC 01 1999 • SOGREAH 06 2001 • Balland 08 2002 • F. Dambrine 2006 • « Charte régionale de l'eau » de la Région PACA • Publications du BRGM • le film « Le sable : enquête sur une disparition » • vidéothèque de l'Agence de l'Eau RMC

La sauvegarde de nos écosystèmes majeurs, de nos ressources en eau, la lutte contre le réchauffement du climat, impliquent l'engagement des habitants des régions PACA, Languedoc, Roussillon pour, d'abord, le retour de l'eau de la Durance dans son cours naturel.

À l'actif des associations indépendantes, l'action pour l'étang de Berre a amorcé cette restitution vitale. La restitution totale est possible.

Étang de Berre.

L'action pour sa réhabilitation a commencé en 1988, avec la Coordination des Pêcheurs et L'Étang Nouveau. Elle a imposé une limitation des rejets d'eau de la Durance dans l'étang, en vigueur depuis 2007, compatible avec la reprise de sa vie marine.

Cette avancée a été imposée à la France par la Cour Européenne de Justice saisie par la Coordination des Pêcheurs de l'étang, soutenue par L'Étang Nouveau.

Mais cette embellie n'a pas été soutenue par la structure théoriquement chargée de la réhabilitation de l'étang : ni plantation de zostères, ni aération artificielle du milieu, ni ramassage des algues. Dans cet étang convalescent, les conditions de l'été 2018 ont conduit à la dégradation profonde du milieu.

Pour éviter une récurrence, L'Étang Nouveau a de nouveau saisi la Justice Européenne.

Durance, littoral.

Pour la Durance, des associations se mobilisent pour le respect des lois et directives sur l'eau que les pouvoirs publics locaux ne respectent pas.

Sur le littoral des voix dénoncent les aménagements des fleuves et rivières comme responsables de la dislocation de ce littoral.

L'Étang Nouveau met quelques propositions en débat sur ces points, en particulier pour la restitution de son eau à la Durance.

NB. L'Étang Nouveau a été créée en 1998 pour la réhabilitation de l'étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous. Vu le lien entre l'étang et la Durance, notre association a élargi son action à la Durance et au littoral lui aussi impacté. Son logo : un dauphin.



IV - 1 - Arrêt des rejets dans l'étang de Berre et restitution de l'eau de la Durance à son cours naturel, en deux temps.

Immédiatement : nouvelle « limitation des rejets-augmentation des restitutions » :

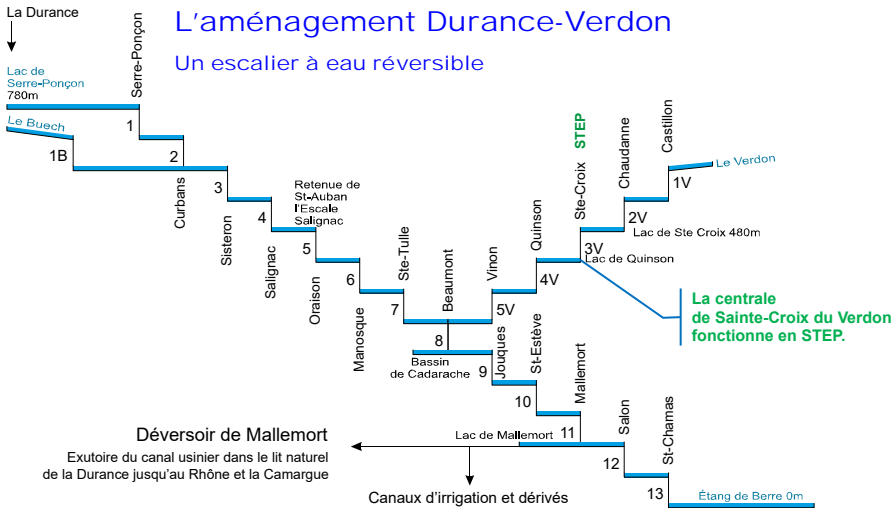
- **Limitation des rejets à 300 Mm³/an** - contre les 1200 Mm³/an qui y sont encore gaspillés ; 300 Mm³/an est le niveau suffisant pour assurer la sécurité électrique en France.
- **Restitution à la Durance, depuis Serre-Ponçon, des 900 Mm³/an ainsi économisés.**
- **Construction du bassin de délimonage fermé**, prévu par la Convention État-EDF du 19 août 1966, (52 ans !), bassin qui interdira tout apport de limon dans l'étang.
- **Étude de faisabilité de la STEP Durance. Voir p 7.**

À terme : Restitution totale de son eau à la Durance, en transformant la chaîne hydroélectrique en « Station de transfert de l'Énergie par Pompage », STEP.

La structure en escalier de la chaîne hydroélectrique Durance permet de la transformer en STEP. Ou « système pompage-turbinage » :

L'eau est turbinée aux heures de pointe ; elle est remontée aux heures creuses.

La STEP fonctionne donc à volume constant. Et l'eau tombant sur le bassin versant de la rivière retrouve son cours naturel, rétablissant les équilibres et potentiels détruits par son détournement.



Conditions pour la transformation de la chaîne Durance en STEP.

- Construction du bassin de rétention aval prévu dans l'étang de Berre ; Convention de 1966.
- Installation de turbines réversibles (ou de pompes) sur les centrales de la chaîne.

Bénéfices énergétiques majeurs :

- 1 - La STEP garde toute sa puissance à la chaîne – 2000MW - et toute sa production de pointe, même avec une sécheresse,
- 2 - elle libère totalement le potentiel des énergies renouvelables en offrant un débouché permanent à leur production.

Deux avis compétents favorables à la STEP.

Composée de 5 ingénieurs généraux, la Mission Interministérielle Durance, que nous avons rencontrée, écrit page 21 (rapport Balland août 2002) :

« Le système pompage-turbinage mérite selon la mission, un examen approfondi ».

Le rapport F. Dambrine (2007) sur l'hydroélectricité, écrit que la STEP devient intéressante quand le baril de pétrole dépasse 40 euros...

Malgré ces avis compétents favorables, les pouvoirs publics n'ont jamais fait l'étude de faisabilité de la STEP Durance...

IV - 2 - Mesures complémentaires pour l'étang de Berre.

La faillite des collectivités en charge de la réhabilitation de l'étang, sa situation critique, l'urgence sanitaire, imposent un organe exceptionnel de décision :

Nomination d'un Préfet chargé de la mise en œuvre des mesures pour la viabilité du milieu aquatique,

- **Le contrôle strict de tous les rejets sur le bassin versant de l'étang ;**
- **La mise en service d'un catamaran** pour récolter partout les algues vertes et autres corps ;
- **L'installation d'aérateurs de l'eau** comme sur les étangs du Languedoc Roussillon ;
- **Le développement des herbiers de zostères**, plantes marines qui oxygènent le milieu ;
- **La pose de « récifs » à poissons** pour héberger les alevins ;
- **Un plan coquillages « palourdes - moules »**

Arrêt de tout aménagement destructeur du milieu et de son littoral.

- **Arrêt des constructions** de nouveaux « anneaux » portuaires qui ne servent à rien qu'à dégrader le littoral ; interdiction de tout autre aménagement des rivages.
- **Développement du « bateau-partage ».**
- **Charte des communes associées au Conservatoire du Littoral.**
- **Classement de l'étang au patrimoine de l'UNESCO.**

IV - 3 - Mesures complémentaires pour la Durance.

L'Étang Nouveau participe au Collectif « L'Eau Vive ». Regroupant 22 associations il revendique :

- La pose d'une alarme sonore pour alerter les usagers de la Durance en cas de lâcher d'eau dans la rivière ;
- La mise en œuvre de volumes tampons pour réduire la brutalité de ces lâchers ;
- La pose d'échelles à poissons sur les seuils construits dans la Durance.
- L'essartement de la rivière dans le respect de la vie qui s'y développe.
- Arrêt de l'urbanisation et des extractions de matériaux dans le lit de la rivière.

IV - 4 - Mesures complémentaires pour le littoral.

- Intégrer à l'analyse de sa dislocation, le facteur « arrêt des apports de matériaux solides constitutifs de ce littoral ».
- Demander la Restitution de son eau à la Durance pour amorcer le ré-engraissage du littoral.

Au-delà de ces mesures partielles ; les enjeux de la gestion des milieux et des ressources en eau, exigent une prise en compte globale des problèmes et la mobilisation de toutes les forces.

Un débat public inter-régional s'impose. Nous l'avons proposé. Il n'a pas été envisagé par le gouvernement. À défaut d'un RIP, organisons un RIC.

